



MOUVEMENT FRANÇAIS
POUR UN **REVENU DE BASE**

PLAIDOYER POUR LE REVENU DE BASE

Le Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB) est un mouvement citoyen créé en 2013.

Il compte 1000 adhérent·e·s, 50 groupes locaux et plus de 30 000 sympathisant·e·s.

Le MFRB fait également partie du réseau européen UBIE (Unconditional Basic Income Europe) et du réseau mondial BIEN (Basic Income Earth Network).

Contact : relationspubliques@revenudebase.info

www.revenudebase.info

Document publié en 2018, principale source : *Pour un revenu de base universel - Vers une société du choix* (MFRB, Éditions du Détour, 2017)

Ce document se veut un plaidoyer en faveur du revenu de base universel, individuel et inconditionnel, envisagé comme outil de lutte contre la pauvreté, comme vecteur de justice sociale et de liberté individuelle.

Aujourd'hui, 13,9% de la population vit sous le seuil de pauvreté en France, dont 1 enfant sur 5, d'après l'UNICEF. Selon l'OCDE, le taux de chômage est de 9,2%, dont 44% sont des chômeurs-ses de longue durée. En outre, 7,1% des personnes dans l'emploi sont des travailleur·euses pauvres, une catégorie qui concerne majoritairement les femmes (70%), qui occupent par ailleurs 82% des emplois à temps partiels.

Le revenu de base appelle à un changement de paradigme, visant à replacer l'économie au service de l'humain. Il encourage le travail choisi et non subi, ouvrant la voie à des alternatives telles que la réduction du temps de travail ou la reconnaissance d'activités non rémunérées pourtant créatrices de richesses (bénévole, domestique, politique, artistique, etc.).

Ce rapport permet d'argumenter les réponses du revenu de base aux problématiques actuelles qui traversent notre société telles que les mutations du travail, l'écologie, l'économie, l'égalité femmes-hommes, l'éducation, notamment. Il s'achève sur des recommandations transitoires, qui permettraient d'aboutir à terme à l'instauration d'un revenu de base universel.

« Le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement. »

Extrait de la charte du MFRB

Il est par ailleurs important de clarifier que le revenu de base, tel que nous le défendons au sein du Mouvement Français pour un Revenu de Base, doit venir renforcer la protection sociale existante et non pas être un outil de sa déconstruction. À ce titre, nous sommes attaché·es aux assurances collectives de notre modèle social – assurance chômage, maladie et retraite – et veillons à ce que le revenu de base soit instauré pour une amélioration de ce modèle au profit de toutes et tous, notamment des personnes les plus démunies.

Quelle appellation ? Revenu de base, revenu universel, revenu d'existence, allocation universelle... S'il existe différentes appellations, celles-ci se rejoignent pour décrire une idée reposant sur trois piliers incontournables : l'universalité, l'inconditionnalité et l'individualité.

Pour un revenu universel, inconditionnel et individuel

Universel : Le revenu de base est versé à chaque individu, indépendamment de son activité, son âge ou ses revenus. Le principe d'universalité régit l'ensemble des droits fondamentaux, au même titre que le droit à l'éducation ou la santé. S'il garantit une égalité devant l'ensemble des citoyen-ne-s, son financement, appelant les plus aisé-e-s à contribuer davantage, permet de favoriser l'équité de la mesure.

Inconditionnel : L'inconditionnalité permet de ne laisser personne à la marge, tout en mettant fin à la stigmatisation des bénéficiaires d'aides sociales. Le revenu de base est en effet une réponse à la complexité du système actuel de minima sociaux engendrant un taux de non-recours élevé et délaissant les personnes les plus éloignées des systèmes de droit commun. Ainsi, versé automatiquement sans condition, sans formulaire à remplir, sans contrôle d'utilisation ou sanction, il vient sécuriser un revenu à tou-te-s, notamment aux personnes actuellement bénéficiaires d'aides sociales.

Individuel : Aujourd'hui en France, de nombreuses prestations et aides sociales sont attribuées à un foyer. Cette conjugalisation entraîne une baisse du revenu disponible pour les plus démunis-e-s, alors que le quotient conjugal vient augmenter celui d'un couple plus aisé, en réduisant le montant de l'impôt sur le revenu. L'individualité du revenu universel réduit le risque que l'un des conjoints se retrouve dépendant de l'autre. Il permet par conséquent une plus grande émancipation individuelle.

Comment le financer ?

Il existe diverses propositions de financement, cumulables entre elles, parmi lesquelles :

- La **redistribution** : par l'impôt, l'occasion aussi de le rendre à nouveau plus progressif et donc plus juste.

- La **fusion** de certaines aides sociales, même si cette question doit être prise avec précaution : elle ne doit pas déconstruire la protection sociale, mais simplifier le système actuel et le rendre plus lisible, afin d'éviter le non-recours par méconnaissance de nos droits.
- La **taxation** (taxe carbone, taxe sur les transactions financières, taxe robot, etc.).
- La **création monétaire**, qui intéresse notamment les partisan-es d'un revenu de base européen.

Pour la plupart des économistes qui se sont intéressé-es à la question, le revenu de base est une mesure redistributive. Les pistes de financement sont nombreuses : la plupart des propositions mettent en avant l'impôt sur le revenu, parfois fusionné à la CSG. Ces propositions reposent sur le principe « à revenu universel, impôt universel ».

Un revenu de base pour les mineur-es pourrait aussi être financé par une forfaitisation complète des diverses allocations familiales et des économies réalisées par l'individualisation de l'impôt et l'arrêt du quotient familial, avantage fiscal lié au nombre d'enfants qui bénéficie à ceux qui paient le plus d'impôts.

Vers un revenu maximum ?

Une autre option, soutenue par l'économiste Baptiste Mylondo, est celle d'un revenu de base associé à un revenu maximum : « *d'un point de vue économique, le plancher de la pauvreté s'accompagne du plafonnement des inégalités. Sur le plan social, le plancher préserve de l'exclusion, tandis que le plafond empêche l'exploitation d'autrui. Sur le plan écologique, il s'agit d'un plancher de la subsistance et d'un plafond de prédation ou de surexploitation de la nature. Enfin, sur le plan démocratique, le plancher est celui de la participation à la vie politique et le plafond celui de la confiscation du pouvoir par les plus fortunés* » ; « *Notons que moins de 5% des Français majeurs ont un revenu net supérieur à 4 000€/mois.* »

Ne pas perdre sa vie à la gagner

L'individu jouit d'une liberté tronquée. Émancipé sur la forme en tant que citoyen, il demeure bien souvent prisonnier des structures sociales qui le façonnent en tant que travailleur.

Le travail et notamment l'emploi (sa forme rémunérée) constituent aujourd'hui un objet de fierté et de reconnaissance sociale, mais aussi une réalité largement subie et contrainte. De sorte que chacun·e se voit confronté·e à une forme d'injonction paradoxale : nous sommes tenu·e·s de gagner une respectabilité à la sueur du métier, mais en même temps sommé·e·s de nous plier aux contraintes du monde professionnel. Il nous faut être à la fois des créateurs·trices entreprenant·e·s et des employé·e·s dociles.

Du travail subi au travail choisi

Notre époque est tissée de mythes divers. L'un d'eux aime à présenter le marché du travail sur une base méritocratique. Chacun·e est appelé·e à devenir le Christophe Colomb de la start-up ; tout·e réfractaire à l'aventure se voyant aussitôt reprocher sa frilosité ou son incompetence. Contre cette légende néolibérale qui fantasmait chaque individu en entrepreneur, il convient de rappeler que l'emploi est avant tout un espace où les liens de subordination font loi : l'individu n'a d'autres choix que de se faire employer pour pouvoir vivre dignement.

Le phénomène contemporain d'*uberisation* repose sur une stratégie insidieuse. En limitant le plus possible le lien de subordination entre l'employeur et l'employé, le premier peut contourner la protection qu'il est censé assurer au second, tout en maintenant un rapport de domination suffisant pour lui dicter ses conditions. La responsabilité de l'employeur s'efface peu à peu.

L'asservissement par la reconnaissance

L'emploi accapare aujourd'hui deux sources de richesse : la valeur économique (le salaire) et la valeur symbolique (la reconnaissance sociale). Mais la rémunération ne justifie pas la reconnaissance pour certains emplois dont l'inutilité ou la nuisance sont parfois flagrantes. Tout se passe comme si la rémunération valait justification : qu'une activité soit rémunérée est semble-t-il la preuve qu'elle est utile socialement. Se persuader, contre toute vérité, que son travail est utile relève souvent de la stratégie de survie : c'est le moyen de ne pas craquer, de tenir pour continuer à toucher un salaire vital.

Il est urgent de repenser cette échelle de valeurs et de questionner ces métiers potentiellement nuisibles pour soi et pour la société, que l'anthropologue David Graeber appelle les *bullshit jobs*. Le revenu de base ne sera pas le fossoyeur du travail, rémunéré ou non. Mais si une tâche vient à disparaître, peut-être faudra-t-il s'interroger sur son intérêt et son utilité.

L'injuste répartition de la reconnaissance touche aussi certains métiers. Les emplois de nettoyage, d'entretien, de traitement des déchets, aussi indispensables soient-ils, continuent d'être cantonnés au bas de l'échelle sociale. Comme si finalement la société variait les dispositifs de coercition en fonction des tâches : aux uns le bâton de la survie, aux autres la carotte de la reconnaissance et de la réalisation de soi.

Droit ou injonction au travail ?

Le travail peut être bénéfique s'il est choisi, mais il peut aussi constituer la pire forme d'exploitation s'il est subi.

Or, si le syndicalisme constitue un ressort essentiel pour négocier ses conditions d'emploi, il n'est pas à même de répondre à toutes les urgences : la fragmentation de certains emplois, la peur d'être mal perçu·e ou de voir son activité militante sanctionnée sont parfois dissuasives. Le revenu de base vise par conséquent à compléter le travail des syndicats en équilibrant le rapport de force entre employeur·se et employé·e, car il

permet d'ancrer très concrètement la possibilité de faire grève et donc de peser davantage dans le dialogue social.

Le chantage à la survie

Le revenu universel ne remplace pas les luttes sociales, syndicales ou politiques. Mais il peut répondre aux différentes forces de pression qui s'exercent sur les travailleurs-ses en abolissant l'odieux chantage à la survie.

Il s'agit par là de satisfaire une exigence de justice sociale élémentaire : est-il supportable de compter sur la peur du lendemain pour mettre les gens au travail ? Les partisan-e-s du revenu de base estiment que la survie n'est un levier ni nécessaire ni souhaitable, que le travail peut procéder d'une foule d'autres motifs plus nobles et plus intéressants, et en particulier d'une démarche plus libre. Car s'interroger sur son travail n'est possible que si l'on a les moyens de le quitter.

En annulant l'urgence économique, le revenu de base donne le temps nécessaire pour s'informer sur ce qui nous est proposé, sur les droits que l'on peut revendiquer, les formations auxquelles on peut prétendre. Il autorise ce pas de côté qui constitue le premier signe de liberté.

Pour autant, il ne doit pas justifier l'abandon des personnes à elles-mêmes. Il doit être complété par un système de lutte contre l'exclusion et d'accompagnement à l'insertion. Et il doit, pour celles et ceux qui ont un déjà un emploi, contribuer à produire des effets émancipateurs.

Le mythe de l'oisiveté

Au cours de l'Histoire, l'oisiveté était l'apanage et le privilège des classes supérieures (comme dans la Grèce Antique, où l'esclave était chargé des tâches nécessaires, ou durant l'Ancien Régime où les aristocrates méprisaient le travail et ceux et celles qui s'y employaient). Les temps changent cependant, et le nombre d'heures travaillées ne cesse de diminuer (3000 heures en 1900 jusqu'à près de 1600 heures en 2010).

Aujourd'hui, les détracteurs-trices du revenu de base craignent qu'il réveille une tendance à l'oisiveté et annihile, à terme, toute volonté de travailler. En réalité, les individus se font bien plus confiance à eux-mêmes qu'aux autres. Ils sont très peu à douter de leur capacité propre à continuer eux-mêmes une activité rémunérée, mais nombreux en revanche à suspecter chez le voisin une indéfectible paresse. D'autre part, diverses expérimentations de revenu de base permettent de rassurer ceux qui redoutent un vaste mouvement de l'humanité vers le canapé : si le temps de travail a parfois légèrement diminué, il n'a jamais disparu.

Cela s'explique en partie par le caractère inconditionnel du revenu universel : puisque l'individu n'a pas à craindre de le perdre en allant travailler, il lève toute forme de désincitation au travail. Il supprime par conséquent à la fois la trappe à inactivité et la trappe à pauvreté.

Questionner la valeur travail

L'emploi est une réalité fondamentalement politique : les lois du marché ne sont pas des lois de la nature. Elles ne tiennent qu'en vertu du cadre politique que nous voulons bien leur donner. Par exemple, la détermination de la durée légale du travail est un des leviers sur lesquels réguler la répartition des emplois, par la diminution du temps de travail, pour mieux le répartir. Travailler moins pour vivre mieux.

En outre, les progrès actuels de l'automatisation sont à prendre en compte. Il est nécessaire de réfléchir à une meilleure répartition de la richesse produite par ces gains de productivité. Le revenu universel peut contribuer à mettre fin à la scission de la société entre un groupe d'individus salariés et un autre, maintenu à la marge et stigmatisé. Il permet de rester sur la ligne de crête suivante : ne céder ni aux sirènes de l'actuelle obsession du plein-emploi, ni au défaitisme technologique.

Une autre critique est celle selon laquelle un revenu de base ferait courir le risque d'une régression sociale et encouragerait toutes les libéralisations du marché du travail (baisse du

salaires minimum, facilitation des licenciements, etc.). Cette critique doit être prise au sérieux car certains projets dits de revenu de base revendiquent cet horizon. Pour autant, le MFRB s'attache à ne défendre que les projets qui améliorent de façon incontournable la protection sociale, et qui procurent une liberté de choix concrète aux individus.

Le mythe de l'assistanat

On constate aujourd'hui une forme de défiance envers l'État-Providence et son modèle redistributif, avec l'idée selon laquelle notre réussite individuelle n'est due qu'à notre mérite. Le corollaire de cette logique individualiste prend la forme d'une culpabilisation du pauvre.

Il y aurait les « assisté·e·s » d'une part, qui profiteraient de la solidarité de celles et ceux qui, d'autre part, se lèvent tôt pour travailler.

Une des causes de la persistance du mythe de l'assistanat est due au fait que l'impôt est vu comme une charge. Les aides sociales sont considérées comme inefficaces et trop généreuses. La fraude sociale est érigée en problème national auquel les politiques doivent apporter une réponse.

Le revenu de base, par son caractère universel, permet de contrecarrer ces postulats erronés.

« Les pauvres ne paient pas d'impôts »

Tout le monde paye la T.V.A, dont les recettes annuelles représentent en 2017 plus de la moitié du budget de l'État. Les travailleurs-ses pauvres paient aussi la C.S.G (Contribution Sociale Généralisée), dont le taux a été augmenté à 9,2% en janvier 2018.

En réalité, le système fiscal favorise les plus riches. Il est progressif pour les personnes ayant les revenus les plus faibles : le taux global d'imposition des 10% des revenus les plus bas est d'environ 40% pour s'approcher des 50% d'imposition pour le Français médian. Or, avec le

jeu de l'optimisation fiscale, il est régressif pour les plus riches. Le taux chute à 35% pour les 0,1% les plus fortuné·e·s.

« Les pauvres fraudent aux allocations »

Fraude aux allocations sociales :
100 millions d'euros par an.
Fraude par évasion fiscale :
80 milliards d'euros par an.

Ce sont donc les plus fortuné·e·s qui échappent au devoir de solidarité.

Une société de défiance

Cette logique d'assistanat implique la mise en place de contrôles intrusifs, stigmatisants et s'avérant particulièrement coûteux. Le contrôle exercé par le diktat du chiffre chasse la raison humaniste pour la raison statistique.

Cette politique, appliquée par les travailleurs-ses sociaux-ales, renforce le sentiment de défiance des allocataires à l'égard de leur référent·e, nuisant alors à la relation qui devrait être de confiance et, au final, à l'efficacité de l'aide.

Par ce biais, le risque est grand de diviser la nation et dénaturer la démocratie

Le non-recours aux droits, conséquence d'un système fondé sur le contrôle

Un tiers des personnes qui pourraient prétendre au RSA n'en font pas la demande.

Le non-recours aux aides sociales est dû :

- À la méconnaissance, l'isolement et l'accès limité aux outils informatiques,
- À la peur de la stigmatisation,
- À la bureaucratie et aux complexités administratives souvent décourageantes.

L'effet repoussoir de l'institution prend donc le dessus sur les bienfaits du recours aux droits.

Une réponse au non-recours

Le revenu de base est versé automatiquement, supprimant de fait le non-recours. Il est **inconditionnel et universel**, par conséquent chacun·e reçoit la même somme, quelles que soient ses situations matérielle et sociale. Personne n'est assisté ni assistant, ce qui met fin à la stigmatisation des ayants-droit. Le travail social peut alors passer d'une logique de contrôle à une logique d'accompagnement.

Un outil d'autonomie et de liberté

Le revenu de base permet de passer d'une société de défiance à une société de confiance. Il doit être compris comme un droit fondamental et inaliénable pour plus de justice sociale, et non pas comme une aide qu'il faut demander. Il répond aux trois fondements de notre démocratie : liberté individuelle, égalité des droits et solidarité collective.

Un outil de justice sociale

« Il est acceptable que les gens reçoivent un revenu sans condition, parce que ce revenu n'est pas le produit du travail acharné d'autres personnes ; c'est un fragment de l'héritage massif que nous devons à la nature, aux générations précédentes, au progrès technologique, au savoir-faire, et à tous ces dons que nous recevons de la nature et du passé. » Philippe Van Parijs

Thomas Paine, l'un des premiers penseurs d'une allocation universelle, l'a imaginée au XVIII^e siècle sur le fondement de la justice agraire : l'allocation devait compenser le fait que la terre soit appropriée par une minorité d'individus, laissant les autres dépourvus de champs. Par cette contrepartie de l'appropriation terrienne, une justice compensatrice apparaît comme solution au problème permanent de la propriété terrienne. Cependant, dans nos sociétés modernes, la propriété de la terre n'est évidemment plus aussi importante et c'est la

justice de l'ensemble de la propriété qui doit être interrogée à nouveau.

Justice de la propriété

La distribution de la propriété trouve sa source dans une histoire violente, sans justice autre que celle du plus fort. Karl Marx place l'origine historique du capitalisme dans la violence des *enclosures* (c'est-à-dire l'appropriation de biens terriens jusqu'ici considérés comme collectifs par quelques-uns, notamment aux XVI^e et XVIII^e siècles) et de la colonisation. C'est bien la propriété actuelle, fruit de la distribution inégalitaire originelle des biens, qui fonde la domination capitaliste.

En outre, l'impossible redistribution de la propriété de soi – des talents, compétences et expériences de chacun – pose le problème insoluble de la différence individuelle : nous ne sommes pas égaux·ales en capacités.

La propriété dans le contrat social

Jean-Jacques Rousseau défend avec son contrat social l'idée de la souveraineté du peuple. Si l'état de nature qu'il décrit perçoit les hommes comme naturellement bons, la propriété reste le problème majeur. Sa phrase célèbre le décrit mieux que tout : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisait de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile ». Le contrat social doit permettre de sortir de cette société civile nuisible et de créer un État qui permettra à toutes et tous d'être libres et égaux·ales. La propriété est garantie par ce contrat social et est d'abord publique, c'est-à-dire que la propriété privée est secondaire, subordonnée.

Le revenu de base, outil de justice sociale

Le revenu de base a été élaboré par les philosophes à partir de la réflexion sur la propriété. Il est lié à l'idée de travail, choisi ou subi, mais aussi de sa disparition. Il est intimement connecté aux révolutions technologiques des derniers siècles qui ont transformé le monde et le font évoluer.

Le revenu universel : une avancée pour l'éducation ?

Des injustices sociales découlent de l'inégal accès à l'éducation, puis au marché du travail et donc à un revenu décent. Un enfant n'a pas les mêmes chances de poursuivre ses études, les inégalités scolaires se creusant d'abord à l'école primaire puis durant les études secondaires et supérieures. Le système de bourse est actuellement insuffisant pour répondre aux besoins des étudiant·es, dont beaucoup sont obligé·es d'avoir un emploi à côté de leurs études.

Selon une enquête réalisée par l'Observatoire de la vie étudiante en 2013, 45% des étudiants travaillent en parallèle de leurs études.

En outre, le système de bourse ne concerne que les étudiant·es de l'enseignement supérieur, laissant de côté le reste des 16-25 ans ayant arrêté leurs études et qui n'ont pas accès au RSA, hors cas particuliers.

Quel impact pour les jeunes de l'enseignement primaire et secondaire ?

La sociologue Marie Duru-Bellat, spécialiste des questions d'éducation, a montré dans son ouvrage *Les inégalités sociales à l'école* (2002) que les inégalités scolaires sont corrélées aux caractéristiques familiales et en particulier à la profession des parents.

Une refonte de notre système éducatif est essentielle mais pas suffisante pour rétablir son rôle d'intégrateur : si aujourd'hui l'école est accusée d'être une machine à reproduire les inégalités, c'est en partie du fait des inégalités économiques qui se creusent.

L'autonomie des étudiant·e·s

En France, l'État joue un rôle de compensation partielle pour les jeunes dont les ressources familiales ne suffisent pas à financer les études.

Les pays scandinaves sont un exemple de modèle socio-démocrate avec de faibles solidarités familiales mais avec un État très présent qui favorise l'autonomie des étudiant·es. Ils ont chacun instauré un système d'allocation ou de dotation universelle pour les étudiant·es, assurant ainsi leur indépendance financière. Si l'on ne peut techniquement pas parler de revenu universel puisqu'il est versé sous condition d'inscription à l'université, ce système présente de nombreux avantages.

Le tableau ci-dessous résume la part du budget des étudiant·es provenant des ressources familiales. En France, 42% de leurs ressources sont familiales, alors qu'un·e étudiant·e finlandais·e n'a en moyenne que 11% de son revenu issu des ressources parentales.

Part du budget des étudiants
issu des ressources familiales

	Espagne	Allemagne	France	Royaume-Uni	Pays-Bas	Finlande
Étudiant chez ses parents	43	35	42	15	11	14
Étudiant en ménage indépendant	45	51	42	26	29	11

Source : Enquête Eurostudent, 2005.

La Scandinavie, un modèle social qui consacre l'autonomie des jeunes

La Scandinavie est un exemple d'alliance entre faibles solidarités familiales et État fort : elle se caractérise par une part élevée des ressources provenant de l'État dans le budget des étudiant·e·s. Il encourage donc l'accès de tou·te·s à l'enseignement supérieur, indépendamment des ressources parentales. L'un des avantages du modèle danois tient à son accès ouvert, sans condition de ressources. Tout le monde, riche ou pauvre, y a droit, ce qui contribue à l'émancipation du foyer familial.

Simplifier les bourses étudiantes

Le revenu de base, du fait de son universalité, présente les mêmes avantages que les allocations étudiantes universelles du modèle scandinave. Il accorde à chaque étudiant·e un revenu qui lui permet d'être indépendant·e des ressources de ses parents, ce qui garantit une plus grande égalité d'accès aux études supérieures et permet de faciliter les possibilités de réorientation.

Il diminue aussi le poids de l'emploi sur la réussite scolaire, constituant le premier pas nécessaire vers une égalité d'accès à la formation à tous les âges de la vie.

Revitaliser la démocratie

Le revenu de base est généralement défendu dans une approche centrée sur le droit à la dignité humaine, ainsi que dans une perspective d'émancipation individuelle et de justice sociale. Du fait de sa capacité à assurer l'autonomie matérielle, il peut figurer comme une condition nécessaire à l'exercice de la citoyenneté. La charge symbolique et le potentiel de changement de paradigme contenus dans les diverses justifications du revenu de base peuvent également en faire un outil très puissant pour raviver l'idéal démocratique.

Réduire la pauvreté politique

Un revenu de base pourrait lever les difficultés qu'un·e citoyen·ne rencontre pour participer activement à la vie publique. De fait, le développement intellectuel et cognitif des enfants peut être considérablement entravé par la pauvreté monétaire, la malnutrition et la précarité sanitaire.

La sécurité économique permet aussi aux citoyen·nes d'avoir un meilleur contrôle de leur temps, contribuant à réduire la pauvreté politique. Les individus pourront par conséquent s'investir davantage dans la vie politique lorsqu'ils seront libérés de la contrainte économique.

Vers un renforcement des capacités

De nombreux·euses penseurs·ses du revenu universel croient qu'il provoquerait un fort développement des activités dont la finalité est moins la rentabilité monétaire que l'utilité sociale. Toutes ces pratiques collaboratives et solidaires, en plus de stimuler des vertus civiques nécessaires à la culture démocratique, peuvent de fait constituer une importante source d'opportunités socio-économiques.

Un revenu de base pour réduire la domination politique

Si l'on admet que la citoyenneté requiert une autonomie politique et que celle-ci est impossible en situation de domination, alors l'autonomie économique apparaît clairement comme un préalable nécessaire à la citoyenneté.

Il est possible d'imaginer que beaucoup pourraient alors mettre non seulement leurs choix de consommation, mais aussi leur force de travail, au service des entreprises perçues comme « responsables » sur les plans éthique et environnemental. Ainsi, le revenu de base permettrait d'affaiblir, même si de façon limitée, le pouvoir d'organisations ayant un usage anti-démocratique de leur puissance économique.

Raviver la culture démocratique

Le revenu de base peut refléter la reconnaissance de la participation de toutes et tous à la production d'une richesse collective (Boutang, 2010 ; Mylondo, 2010). Cette reconnaissance va de pair avec l'idée que les rémunérations actuelles sont incapables de refléter l'utilité sociale des diverses activités humaines du fait de la complexité à internaliser les divers coûts et bénéfices sociaux et environnementaux qu'elles génèrent.

Toutes ces justifications, en ébranlant sévèrement le crédo du mérite individuel et en nous rappelant à quel point notre existence personnelle est conditionnée et tributaire de la richesse collective, invitent à la renaissance du sens commun central à l'idéal démocratique.

En accordant à chaque personne une part suffisante et égale de la richesse commune et le témoignage d'une reconnaissance et d'une confiance inconditionnelle, le revenu de base permettrait aussi, *in fine*, de lutter contre l'un des obstacles majeurs à la vertu civique : le sentiment d'exclusion.

Vers l'égalité femme-homme

Malgré les acquis permis par les luttes féministes depuis plus d'un demi-siècle, il subsiste un fossé entre les possibilités réservées aux individus en fonction de leur sexe. La discrimination envers les femmes est encore omniprésente dans notre société, que ce soit dans la vie privée (l'inégale répartition des tâches ménagères), dans la vie professionnelle (les inégalités salariales, le plafond de verre ou le plancher collant des emplois précaires) mais également à un niveau administratif, notamment à cause de la structure du système socio-fiscal.

Versé de façon individuelle, le revenu de base constituerait une amélioration significative pour toutes les femmes, notamment celles en situation d'extrême précarité, ou celles qui n'ont actuellement pas les moyens de mettre fin, pour des raisons financières, à une relation indésirée (conjoint-e violent-e par exemple).

L'individualité, pilier incontournable pour l'autonomie des femmes

Aujourd'hui, l'impôt sur le revenu s'inscrit dans une politique familiale visiblement dépassée : celle d'un couple hétérosexuel, marié, avec enfants et dont la femme est au foyer. La femme est pensée avant tout comme une épouse et une mère et, plus elle se conforme à ces rôles, plus le foyer fiscal est avantageux. Un couple marié ou pacsé ayant une grande disparité de revenus verra donc les impôts du foyer considérablement diminuer par rapport à une situation où la fiscalité est individualisée.

Ainsi, le système fiscal actuel entérine, voire récompense, les inégalités homme-femme, puisque dans les faits ce sont en majorité les femmes qui ont le revenu le plus faible du foyer. Celles-ci se trouvent alors dans une situation contradictoire : alors que leur revenu est plus faible, l'avantage fiscal lié au quotient conjugal profite avant tout à leur conjoint, celui-ci voyant ses impôts considérablement baisser dès lors que c'est le foyer qui sert de base de référence.

D'autre part, une femme mariée ne sera ni bénéficiaire du chômage, ni bénéficiaire du RSA si elle choisit de ne pas travailler. Encore une fois, ce modèle part du principe que les revenus sont également partagés dans un couple, et l'indemnité est directement versée au revenu le plus élevé. Cela retire donc une partie de l'autonomie des femmes de manière dangereuse.

Le revenu de base, par son versement individuel, est une réponse efficace aux effets pervers de nos systèmes actuels de redistribution. Celui-ci ne marque pas la fin de la lutte contre les inégalités sociales et de genre, mais offre une base neutre et non-discriminante à une société promouvant une égalité réelle.

Le retour des femmes au foyer

L'un des principaux arguments opposés au revenu de base consiste à dire qu'il entraînerait le retour des femmes au foyer, une idée impensable pour les féministes qui se sont battues et se battent encore, à raison, pour accéder à l'égalité professionnelle.

Certes, il est possible que nombre de femmes décident de quitter leur emploi ou de réduire leur temps de travail, la contrainte économique étant levée. Mais le problème sous-jacent laisse entendre qu'une femme n'aurait qu'un panel de choix très limité entre vie professionnelle et vie au foyer. Or la société n'a pas attendu le revenu universel pour cela. Les mères en situation précaire sont déjà contraintes dans de nombreux cas à rester en marge du marché de l'emploi pour prendre soin de leur famille.

La vie - et la liberté de choix - des femmes a toujours été un sujet de débat public, laissant rarement l'espace aux premières concernées pour s'exprimer sur ce qui leur conviendrait le mieux. La volonté de travailler moins pour passer davantage de temps avec leurs proches, intéresse d'ailleurs aujourd'hui tout autant les femmes que les hommes.

De fait, le modèle professionnel actuel est prévu par et pour des hommes, avec des journées de travail très longues, peu de flexibilité, priorisant l'évolution professionnelle, laissant peu de place à la vie de famille.

Nous gagnerions à construire un modèle qui conviendrait à la fois aux hommes et aux femmes et qui permettrait un meilleur équilibre entre travail et vie privée. Le revenu de base n'est qu'un outil s'inscrivant dans un projet de société plus large, qui limiterait l'importance prédominante de la valeur travail, laquelle alimente finalement le système capitaliste, mais également les relations inégalitaires entre les hommes et les femmes face au travail professionnel et domestique, qui alimentent le système patriarcal.

Un outil au service de la transition écologique

Le modèle économique dominant et l'idéologie qu'il porte n'ont pas permis de prendre en compte les mises en garde du rapport paru en 1972 sur les limites de la croissance économique dans un monde fini (Rapport Meadows, *Limits to growth*). L'imaginaire de nos sociétés développées reste donc presque exclusivement orienté vers un modèle de production censé apporter la prospérité au plus grand nombre grâce à la hausse continue de la consommation. Or, ce système ne prend pas en compte les limites physiques de notre planète. Une crise écologique s'ajoute donc aux crises économiques et sociales. Le revenu de base y apporterait quelques réponses.

Penser un autre modèle économique à l'aune de la crise écologique

Devant ces constats, refusant un fatalisme qui bien souvent ne permet que l'inertie, nous proposons d'envisager le revenu de base comme un outil au service d'une transition écologique et sociale.

Interrogeant le rapport à l'emploi, le revenu de base entraîne une série de débats sur la production, les moyens et les finalités de celle-ci. Libérant les individus de l'emploi comme source principale de ses revenus pour vivre, il favoriserait le développement d'activités autonomes hors de la sphère productive marchande. Le « cercle vertueux » croissance - emploi - consommation, vanté par nombre d'économistes, pourrait ainsi voir sa centralité remise en cause, grâce au développement des activités choisies qui pourraient être valorisées par de nouveaux indicateurs de richesses non fondés uniquement sur la production marchande.

Ce revenu de base ouvrirait la possibilité à chacun-e d'expérimenter des modes de vie, de production et de consommation alternatifs. La libération du temps permise par l'assurance d'un revenu permettant à chacun-e de vivre ouvrirait le champ des possibles aux individus, en-dehors de l'emploi. Il pourrait offrir la possibilité de développer des activités peu énergivores et créatrices de lien social, déconnectées du souci de rentabilité économique ou de productivité.

Favoriser les initiatives citoyennes

Nous remarquons déjà aujourd'hui que, dans de nombreux territoires, des initiatives citoyennes, parfois soutenues par les pouvoirs publics locaux, se sont déjà emparées de l'enjeu écologique et redessinent une économie adaptée à leurs besoins et à celui de leurs territoires.

Dans l'économie du *buen vivir* (du « bien vivre » en référence au livre d'Alberto Acosta Espinosa) où l'on rompt avec la recherche de la croissance, l'objectif réside dans la reconquête collective de la qualité de vie en redonnant du sens au travail.

La mise en place d'un revenu universel serait un moyen de reconnaître l'importance du rôle du·e citoyen·ne dans la redéfinition d'un modèle social, politique et économique durable et juste. Il est essentiel de libérer le lien de subordination à l'emploi et permettre à chacun·e de prendre le recul nécessaire pour choisir une activité qu'il·elle considère comme importante, juste et en cohérence avec ses valeurs.

Les échelles du revenu de base : du local à l'international

À première vue, le revenu de base s'applique sur un espace géographique national, qui répond le mieux à l'égalité entre les citoyen·ne·s et dont la principale source de financement est l'impôt.

Pour autant, il ne faut pas écarter les autres échelles, que ce soit à titre d'expérimentation ou de façon pérenne. D'une part, l'échelle locale permet de s'adapter au pouvoir d'achat des habitant·es du territoire et de resserrer les liens sociaux. D'autre part, un revenu de base à l'échelle européenne permettrait de réduire les inégalités entre les pays de l'Union Européenne et contribuerait à donner un socle commun à l'instauration d'une société du choix.

C'est donc sous l'angle de la complémentarité que la diversité des propositions doit s'envisager.

Penser local pour agir global

Les monnaies locales complémentaires

Les monnaies locales complémentaires sont un outil de transition vers un modèle plus humain et une meilleure résilience territoriale. Celles-ci complètent la monnaie nationale et favorisent des consommations locales au service d'un développement soutenable. Elles interrogent ainsi, par les critères éthiques et politiques qu'elles se fixent, notre manière de consommer et produire. Tous les acteurs liés à une monnaie s'engagent à respecter les valeurs sociales et environnementales d'une société responsable.

Les monnaies locales rejoignent de nombreux objectifs du revenu de base : suppression de la stigmatisation des plus démunis, lutte contre les inégalités, reconsidération des richesses en prenant en compte l'utilité sociale des activités s'exerçant hors de la sphère marchande et productive, émancipation des individus via le développement de l'autonomie sociale et financière, etc. Ainsi, ces outils alliés promeuvent un système plus viable pour l'individu et l'environnement en proposant une alternative au triangle production – consommation – travail.

Un projet d'expérimentation de revenu de base en monnaie citoyenne locale existe actuellement dans le Sud-Ouest de la France. Le projet d'éco-village TERA (Tous Ensemble pour un Revenu d'Autonomie) initié par Frédéric Bosqué, par ailleurs membre fondateur du MFRB, vient de financer ses premiers revenus de base en monnaie citoyenne. Il est prévu de les étendre à toute la communauté locale, sur la base de l'équivalent du montant du seuil de pauvreté plus 1 euro.

Les monnaies libres

Pour contrer le pouvoir quasi-exclusif des banques aujourd'hui de créer de la monnaie par le mécanisme des prêts, une monnaie libre, numérique et dématérialisée, permet de s'affranchir du poids et du risque de crack bancaire et d'effondrement du système financier (cf. crise des subprimes 2007-2008). La monnaie libre ne s'inscrit pas nécessairement sur un territoire précis et, comme les monnaies locales, aurait vocation à compléter la monnaie nationale.

Il existe un système informatique appelé *Duniter*, qui permet de créer des monnaies libres numériquement (crypto-monnaies). Duniter permet de distribuer un dividende universel entre les membres d'une communauté ayant adhéré au système, par une monnaie libre, créée numériquement par des individus pour des individus, sans avoir à passer par l'intermédiaire d'une banque. L'humain est là encore replacé au centre du jeu économique.

Le revenu de base européen, ou eurodividende

Près d'un quart de la population européenne vit dans la pauvreté et l'exclusion sociale. La relative baisse du chômage en Europe ces dernières années (de 12% en 2013 à 10,9% en 2016) n'a pas empêché la pauvreté de croître, augmentant par conséquent le nombre de travailleurs et travailleuses pauvres, leurs salaires étant insuffisants pour faire face aux besoins essentiels.

Selon Philippe Van Parijs et le réseau européen UBIE, il faut renforcer les systèmes de protection sociale nationaux en proposant un socle commun européen. Le montant serait faible au départ, distribué à l'ensemble des habitant·es de l'Union Européenne. Il apporterait une aide aux systèmes nationaux, avec éventuellement des variantes selon le niveau économique du pays. Cela renforcerait la confiance envers les politiques européennes et le sentiment d'appartenance à une communauté.

Ce « revenu de base partiel » représenterait le démarrage d'un pilier européen des droits sociaux, selon UBIE. Pour financer ces dépenses sur le plan européen, de nombreuses pistes existent : TVA européenne, taxe carbone, taxe sur les transactions financières (la plus prometteuse), taxe sur les produits de luxe, sur les transactions commerciales, etc.

Quantitative Easing for People

Entre mars 2015 et décembre 2017, la Banque Centrale Européenne a injecté 2400 milliards d'euros dans l'économie européenne, via son programme de *quantitative easing* : par le rachat massif d'actifs financiers, il accroît la quantité de monnaie en circulation pour tenter de maintenir l'inflation autour de 2%.

Devant l'échec de cette pratique (l'inflation n'a augmenté que très modérément, loin des 2% recherchés), qui a permis aux banques de se financer à taux quasiment nul, des économistes, dix-neuf parlementaires européens, des ONG et des chercheurs (Steve Keen, David Graeber,

Eric Lonergan ou Jean Gadrey) ont demandé que cet argent soit versé directement à chaque citoyen·ne européen·ne (cela représenterait 200€ sur 33 mois).

Les expérimentations de revenu de base

Les expérimentations de revenu universel constituent le lien entre utopie et faisabilité. Elles permettent d'appréhender l'impact réel de la mise en place de cette idée, malgré leurs divers biais : temporel, géographique, de sélection, entre autres. Malgré tout, leurs résultats permettent d'anticiper certains des effets possibles de la mesure.

Les expérimentations ont notamment permis de remettre en cause un argument qui fonde souvent l'opposition au revenu de base. Non, les individus n'arrêtent pas massivement de travailler même avec un revenu assuré !

Historiquement, il a existé trois vagues distinctes d'expérimentations de revenu de base : dans les années 1970 d'abord, aux États-Unis et au Canada, puis dans les années 2000-2010 dans l'hémisphère sud, en Namibie, en Inde et au Brésil notamment. Le Brésil s'est d'ailleurs démarqué en 2004 en étant le premier pays à inscrire dans sa constitution l'instauration d'un revenu de base comme objectif à long terme.

À travers les différents projets expérimentaux dans le monde, il a été possible de noter une hausse de la scolarité, une baisse de la malnutrition, une amélioration des conditions de santé et une plus grande implication dans la vie politique et citoyenne locale, une plus grande émancipation des femmes et une baisse de la criminalité. En aucun cas il n'a été constaté de baisse significative du taux d'emploi, mais au contraire l'investissement vers de nouvelles activités économiques et entrepreneuriales.

Nous sommes aujourd'hui dans la troisième vague d'actualité et de débats sur l'idée du revenu de base, également la plus importante

par son ampleur cette fois mondiale, et par la multiplication d'initiatives expérimentales qui voient le jour en Finlande, au Kenya, en Écosse, aux États-Unis, à Barcelone et peut-être même en France. En outre, certaines expérimentations passées envisagent à présent une suite : la Namibie réfléchit aux possibilités d'instaurer officiellement le revenu de base à l'échelle du pays et l'Inde, avec l'aide de l'UNICEF, prévoit une nouvelle série d'expérimentations.

Le programme MINCOME, au Canada

L'expérimentation MINCOME s'est tenue de 1974 à 1979 dans la province du Manitoba au Canada. Celle-ci consistait à assurer un revenu de base à des habitant-es de la province, notamment dans les villes de Winnipeg et de Dauphin. Elle représente certainement l'une des expérimentations les plus pertinentes car dans le cas de Dauphin, les 12 000 habitant-es étaient éligibles à la mesure. Ce choix d'un projet sur site de saturation a permis de mettre en évidence les effets communautaires et sociaux de la mesure (ce qui n'est pas possible dans le cas d'une sélection par tirage au sort). Il a donc permis de tester le caractère universel de l'idée du revenu de base.

Les premiers résultats obtenus ont révélé à l'époque une hausse du taux de divorce et une baisse du taux d'emploi parmi les jeunes hommes. Ces deux arguments ont servi de prétexte pour enterrer le projet avant son terme, qui n'a alors pas pu être évalué.

Ce n'est qu'une vingtaine d'années plus tard que la chercheuse Evelyn Forget s'est de nouveau intéressée à l'expérimentation et en a analysé les résultats. Ceux-ci ont démontré une chute drastique du taux de pauvreté, à tel point que certains se sont aventurés à dire que la pauvreté avait effectivement été éradiquée. Une baisse de 8% des hospitalisations a également été constatée. L'augmentation du nombre de divorces qui avait prétexté la fin anticipée de l'expérimentation était finalement le fait d'une erreur statistique. En réalité, il s'est avéré minime. Quant à la réduction du taux d'emploi global, elle était notamment due à la part de jeunes

hommes qui n'entraient pas dans le marché de l'emploi, parce qu'ils décidaient de prolonger leurs études, aspirant à terme à un emploi plus qualifié.

Nous préconisons ainsi des expérimentations sur des sites de saturation, qui permettraient de mesurer bien d'autres impacts que les variations de comportement d'un individu isolé face au marché du travail.

Les effets communautaires sur la santé, la cohésion sociale sont des composantes essentielles du revenu de base qu'il convient de prendre en compte dans la définition d'une méthodologie expérimentale.

L'expérimentation en Finlande

La Finlande a été le premier pays européen à proclamer officiellement le lancement d'une expérimentation du revenu de base en 2015. C'est grâce à cela que cette idée a pu passer de l'utopie à une réalité possible, aux yeux des médias et des responsables politiques notamment.

L'expérimentation a été lancée en 2017 pour une durée de deux ans. Ce sont ainsi 2000 personnes âgées de 25 à 58 ans qui ont été tirées au sort parmi les inscrit-es dans les fichiers de personnes en recherche d'emploi.

Cette expérimentation a été critiquée car elle semble proposer une version peu extensive d'un revenu de base, sur une population ciblée. Elle se concentre en effet sur l'impact que pourrait avoir un revenu de base sur le taux de retour à l'emploi des chômeurs-ses de longue durée.

Expérimenter sur site de saturation

La saturation correspond à la situation où tous les membres d'une communauté politique qui y sont éligibles ont un accès à la mesure testée. Dans le cadre d'une expérimentation d'un revenu universel, individuel et inconditionnel au sein d'une ville de 20 000 habitant-es, tous-tes les résident-es devraient recevoir le revenu qui

leur revient en fonction des modalités choisies. Ce mode d'expérimentation permettrait, contrairement aux méthodes classiques d'expérimentations par assignation aléatoires en économie, de mettre en évidence les « effets de pairs » et les effets communautaires du revenu de base. Ces effets, déjà mis en évidence lors de précédentes expérimentations, sont primordiaux pour analyser les conséquences sociales et politiques de la mesure.

Qu'en est-il en France ?

La France, forte de son rayonnement économique et idéologique, pourrait être le pays d'expérimentation d'un véritable revenu de base, universel, inconditionnel, individuel.

C'est d'ailleurs dans l'Hexagone que dès 2015, le conseil régional de Nouvelle Aquitaine, à l'initiative de la conseillère régionale Martine Alcorta, a voté à l'unanimité le lancement d'un projet d'expérimentation de revenu de base.

Ce projet a depuis été repris par le département de la Gironde qui, soutenu par 13 présidents de départements, réfléchit actuellement aux possibilités d'expérimenter un revenu minimum. Ce projet, au vu des préconisations faites par l'Institut des Politiques Publiques chargé de faire une étude de faisabilité, concernerait surtout une simplification et l'extension des minimas sociaux existants.

La France était par ailleurs déjà précurseure en 2016 car la mission sénatoriale d'information dirigée par Jean-Marie Vanlerenberghe et dont le rapporteur était Daniel Percheron, a produit un rapport sur le revenu de base. Celui-ci est considéré comme étant le plus complet réalisé par une institution au niveau international. Ce rapport, voté à l'unanimité, préconise d'ailleurs une expérimentation préalable pour récolter des informations sur les impacts possibles de la mesure avant sa possible instauration.

Il ne reste donc plus qu'à franchir le pas !

RECOMMANDATIONS DU MFRB :

Il est certes compliqué d'envisager la mise en place d'un revenu de base du jour au lendemain. C'est la raison pour laquelle le MFRB a choisi d'émettre des recommandations en faveur d'étapes transitoires, qui prépareront le terrain à son instauration à terme :

- Individualiser l'impôt sur le revenu et mettre fin au quotient conjugal
- Rendre l'impôt plus progressif en augmentant le nombre de déciles
- Rendre le versement du RSA automatique
- Élargir le RSA aux 18-25 ans
- Promulguer une loi autorisant l'expérimentation du revenu de base
- Expérimenter le RDB sur site de saturation, sur au moins deux ans et 2000 personnes
- Expérimenter un revenu de base à l'échelle européenne, par le biais du Quantitative Easing

BIBLIOGRAPHIE

- *Pour un revenu universel, vers une société du choix*, ouvrage collectif du MFRB, Éditions du Détour, 2017 - Préface de Cynthia Fleury
- *Revenu de base, un outil pour construire le XXIe siècle*, MFRB coll., J-E Hyafil (coord.), Editions Yves Michel, 2016
- *Revenu de base, comment le financer ?* MFRB coll., J-E Hyafil et Thibaut Laurentjoye (coord.), Editions Yves Michel, 2016
- *Le revenu de base en France : de l'utopie à l'expérimentation*, Percheron, D. Rapport d'information fait au nom de la mission d'information n° 35 (2016-2017) Sénat, 13 octobre 2016
- *Basic Income : A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*, Vanderborght, Y., et Van Parijs, P., Harvard University Press, Cambridge, 2017
- *Pour un revenu sans condition. Garantir l'accès aux biens et services essentiels*, Mylondo, B. Paris: Utopia, 2012
- *Utopies Réalistes*, Rutger Bregmann, Seuil, 2017
- *Projet TERA : www.tera.coop*



MOUVEMENT FRANÇAIS
POUR UN **REVENU DE BASE**

*« Ce n'est point une charité que je demande,
mais un droit que je réclame ;
ce n'est point un don, mais une justice. »*

Thomas Paine